



# *Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'aimerais, dans les pages qui suivent, vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 ainsi que de la rémunération des élus.

### **I - Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et le rapport du vérificateur.**

#### **A) États des résultats du fonds d'administration au 31/12/2018.**

Revenus totaux :	1,931,422\$
Charges totales :	1,712,014\$
Excédent de l'exercice :	219,408\$
Amortissement et cession de biens :	211,593\$
Activités d'investissement :	(150,719\$)
Excédent de l'exercice à des fins fiscales :	280,282\$

#### **B) État du surplus du fonds d'administration**

Surplus libre au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 :	331,774\$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales :	280,282\$
Financement des projets en cours :	100,000\$

**Surplus libre au 31 décembre 2018 : 712,056\$**

#### **C) Rapport du vérificateur.**

Le rapport du vérificateur, en date du 27 mai 2019, indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

## II - **La rémunération des élus.**

Pour l'année 2018, conformément à la Loi sur la rémunération des élus municipaux ainsi qu'au règlement numéro 331, la rémunération de base du maire a été de 11,252.50\$ et son allocation de dépenses a été de 5,626.25\$. La rémunération annuelle des membres du conseil suivant : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Shawn Campbell et Patricia Domingos a été de 3,250.93\$ et leur allocation de dépenses a été de 1,626.54\$, la rémunération de base du conseiller Danic Thauvette a été de 3,217.96\$ et son allocation de dépenses a été de 1,609.54\$, la rémunération de base du conseiller Éric Dufresne a été de 3,184.96\$ et son allocation de dépenses a été de 1,592.54\$.

De plus, à titre de membre du Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le maire a reçu une rémunération de base de 2,659.00\$ et une allocation de dépenses de 1,329.55\$

Denis Ranger, maire

Le 11 juin 2019.